

## Milieu résidentiel, milieu ouvert, deux manières différentes de concevoir l'éducation ?

VINCENT Claude<sup>1</sup>

Tout au long de ce récit, je vais essayer de vous faire part de quelques réflexions émanant de ma pratique d'éducateur au sein d'un SAAE<sup>2</sup> sur le sujet de l'éducation. Je peux ainsi tenter d'esquisser une comparaison quant à mon travail actuel dans un SPEP<sup>3</sup>. J'insiste par ailleurs sur le fait qu'il s'agisse d'un SPEP, car je n'ai pas la prétention de généraliser ma pratique à tous les autres services.

En premier lieu, je vais d'abord limiter ce sujet assez vaste en donnant une définition précise telle que l'a transcrit le dictionnaire « Le Petit Robert » à savoir : « *L'éducation est la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain ; ces moyens eux-mêmes.* »

Tout au long de notre récit, je vais m'attacher à cette définition et ainsi peut-être vous aider à mieux comprendre ma pratique.

Lorsqu'on travaille dans le milieu de l'hébergement (SAAE), la grosse différence par rapport à un SPEP, celle qui nous vient directement à l'esprit, est le Temps. Le temps passé par (et avec) un jeune dans un hébergement et celui passé dans un SPEP n'est pas du tout comparable. Il est donc évident que le moment de l'apprentissage est beaucoup plus important en SAAE. Peut-il dès lors y avoir des comparaisons possibles entre les deux pratiques d'aide ? Repartons de la définition de départ : « *L'éducation est la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation...* » Le jeune placé en hébergement est soumis dès son entrée aux contraintes des règles édictées par l'institution. On attend du jeune qu'il respecte autrui. *Le respect de l'autre*, voilà bien le premier « *champ de bataille* » dans lequel l'éducateur va devoir se « *battre* » afin d'inculquer au jeune cette notion importante. Voilà peut-être la première phase de l'éducation s'il en est. On va donc apprendre au jeune à respecter son prochain. Cela paraît tellement évident que c'est loin d'être le plus facile pour ceux qui n'ont jamais appris qu'à se battre pour être respecté !

---

<sup>1</sup> Assistant Social au SPEP « Le RADIANT »

<sup>2</sup> Service d'Accueil et d'Aide Educative

<sup>3</sup> Service de Prestation Educative ou philanthropique

*Apprendre à parler et non à crier ; apprendre à demander et non à s'imposer ; apprendre à considérer son partenaire et non à se servir de lui ; etc.* Tout cela relève de la base, des premières règles de vie en société. Cela s'inculque dès la plus tendre enfance... Mais, lorsqu'il s'agit de réinitier ces premiers fondements à un adolescent, le travail de l'éducateur prend alors une autre dimension... Je ne vous préciserai pas le nombre de fois où j'ai été confronté, à la logique du plus fort vis-à-vis des plus faibles : « *Tire-toi de là que je m'y mette !* ».

Ensuite de cette notion du respect de l'autre découle celle du respect de soi (il est à noter que certaines institutions commencent d'abord par cette notion. Elle est de toute façon intimement liée au respect d'autrui et j'aurais également pu commencer par elle). *On va former le jeune à ce qu'il se respecte lui-même.* Qu'il retrouve ainsi l'estime de soi, la confiance, l'assurance. Cela peut aller de la découverte de soi via des activités sportives, culturelles et autres, à l'apprentissage de la découverte de son corps par l'hygiène. Combien de fois, où lorsque je demandais à un enfant d'aller prendre sa douche, n'ai-je pas été obligé de lui expliquer l'importance de bien utiliser un savon...

*Apprendre au jeune à se connaître mieux ; à savoir ses limites ; à s'apprécier...* Il m'est arrivé, lorsque je préparais « Les 20 kilomètres de Bruxelles », de devoir forcer l'allure dès le départ afin de rattraper le jeune qui pensait pouvoir tenir toute la distance à l'allure d'un « sprinter américain » !

La scolarité est également un des objectifs le plus important d'une institution d'hébergement. *Apprendre, ou réapprendre, au jeune à suivre une scolarité « correcte ».* A ne plus se trouver en « hors-la-loi » partout ailleurs sauf là où il devrait être, c'est-à-dire à l'école. Avec comme but de l'empêcher d'assimiler au fil du temps, L'ECHEC. A ne plus faire de celui-ci son quotidien et lui permettre ainsi de ne plus vivre en marge. Je ne vous raconte pas le nombre de fois où je me suis retrouvé devant un directeur ou un conseil de classe afin d'éviter que le « couperet du renvoi d'école » ne tombe !

La spécificité du travail en hébergement (type SAAE) se situe *au niveau du quotidien.* Ce sont de multiples tâches à accomplir chaque jour au niveau de l'éducation. Je peux citer un exemple dans ce domaine : *le maintien à table lors du repas qui se résume à la façon de se tenir, de se servir, de manger, de ranger, de faire la vaisselle, etc.* Tous ces gestes paraissent si simples et tellement évidents qu'il s'agit ici, la plupart du temps, pour l'éducateur de mettre en pratique la fabuleuse théorie de « *l'autorité : un moyen ou une arme absolue !* » Une des autres tâches quotidiennes à accomplir réside dans le *fait de savoir tenir un horaire.* Dans l'institution où j'exerçais mon métier d'éducateur, il y avait des horloges partout. L'utilité prenant incontestablement le pas sur l'esthétisme.

Elles étaient une borne, un phare, pour le jeune : lors du « Lever », afin qu'il puisse partir à temps sur le chemin de l'école ; lors des repas, afin que tout le monde mange au même moment ; pendant la période de l'étude ; au moment des activités ; l'heure du coucher ; etc. Comme on peut le constater, chaque phase de la journée est rythmée. Il s'agit donc bien ici d'un véritable apprentissage à savoir lire l'heure et à pouvoir respecter un horaire afin de gérer le quotidien.

Enfin, je suis tout à fait conscient que le sujet est vaste et beaucoup plus « complexe », mais je terminerai cet écrit de ma pratique en SAAE en citant une des préoccupations majeures de ce service, à savoir : *le projet d'avenir*. En effet, il s'agit ici de donner la possibilité au jeune de pouvoir construire un projet, de réfléchir sur ce qu'il va faire, soit dans l'immédiat, soit dans un futur et essayer ainsi de l'aider à sortir du scénario habituel : « *Vivre au jour le jour et demain ...!* ». Les calendriers, les petits agendas viennent aider le jeune à se repérer dans notre ligne du temps. Certains n'hésitent pas à cocher (plutôt barrer) les jours qui passent, d'autres entourent les dates importantes comme les retours en famille le week end, les matchs de football... J'en ai connu qui déchiraient les pages au jour le jour.

Lorsqu'on travaille dans le milieu ouvert SPEP, la grosse différence par rapport au milieu de l'hébergement (SAAE) est la notion de Groupe. Un jeune placé se retrouve automatiquement dans un groupe et la plupart des règles sont édictées en fonction de ce postulat. Au niveau des SPEP, nous recevons le jeune individuellement. Il est dès lors évident que la façon de travailler avec le jeune est tout à fait différente, de même, celui-ci ne réagira pas de la même façon s'il est seul ou en compagnie d'autres jeunes. Un des points de notre règlement impose à l'adolescent de ne pas se faire accompagner par ses copains tant à notre service que dans l'organisme. On le voit, ici la règle est écrite dans le sens de lui en tant qu'individu.

Mais, que cherche-t-on à réaliser dans un SPEP en terme d'éducation ? Lorsque je reprends la définition telle qu'élaborée par notre législateur, à savoir : « *Service de Prestation Educative ou philanthropique* ». Nous retrouvons le terme de *éducative*, qui est un rapport évident avec l'éducation. Je vais donc essayer d'établir une comparaison avec le récit que je viens d'établir.

Tout d'abord, en ce qui concerne *le respect d'autrui*, peut-on dire que nous sollicitons le jeune à apprendre cette notion ? Lorsque je reçois le jeune au cours d'un entretien, je lui impose de pouvoir se tenir de manière adéquate, d'être dans une relation où la politesse, par exemple, est le minimum requis, de pouvoir respecter l'autre. J'ai ensuite les mêmes attentes lorsque le jeune se rend dans un organisme d'accueil afin d'y réaliser sa prestation d'intérêt général. Ne nous

arrive-t-il pas dès le départ de demander au jeune que nous recevons de dire simplement « *Bonjour* » ?

Ensuite où peut-on trouver *la notion du respect de soi* lors d'une prestation ? L'un des objectifs principaux du SPEP (celui dans lequel je travaille) est de rendre une image positive du jeune pour la société, mais aussi pour lui-même. L'adolescent, en pleine crise d'identité a énormément de mal de concevoir un travail de qualité. L'adolescent, pour qui l'échec est devenu une routine a également beaucoup de difficultés à imaginer qu'il pourrait réussir un jour quelque chose de bien. Et ainsi lorsqu'au moment de l'évaluation, qui a été jugée positive par l'organisme, je demande au jeune une appréciation sur ce qu'il vient d'entendre de son travail, de me répondre : « *Cela fait du bien à entendre* » ou « *J'y suis arrivé* ». D'autres, m'ont demandé de pouvoir reprendre une copie de cette évaluation et de la montrer à leurs parents. J'ai également le souvenir du jeune me demandant une entrevue avec son juge afin de pouvoir parler de sa prestation qui avait été évaluée plus que positivement par l'organisme et nous-mêmes et de souligner : « *Cela fait plus de deux ans que le juge n'arrête pas de m'engueuler ! J'aimerais l'entendre cette fois d'une autre façon sur ce que j'ai réalisé.* »

Une des grosses différences qui peut apparaître en rapport au secteur résidentiel réside *au niveau de la scolarité*. En effet, au niveau de mon service, nous ne cherchons pas à scolariser à nouveau le jeune, à le réinscrire dans une école. Cependant, on remarque très vite que lorsqu'un mineur se retrouve dans le processus de déscolarisation, il est beaucoup plus difficile d'organiser sa prestation. Il est souvent en dehors de tout ce qui est concret. Son milieu de vie est « sa sphère » : sa bande, sa rue... ou un isolement total. Il faut alors véritablement le pousser à ce qu'il vienne nous rejoindre, à ce qu'il sorte de son monde. Cela peut ne durer que le temps de la prestation ou bien (on l'espère tous...) lui redonner le tremplin, l'impulsion à ce qu'il continue sur sa lancée de ce qu'il vient de vivre positivement en prestation. D'autre part, il faut dire que si nous n'exigeons pas une scolarité « correcte », nous en tenons compte au moment de l'organiser. L'école est donc bien présente dans le processus éducatif mis en place au niveau du secteur milieu ouvert, mais elle se situe plus en « toile de fond ». Celle-ci peut nous révéler la position et la motivation du jeune face à la prestation, face à ce qui lui est demandé, mais aussi face à ce qu'il nous demande...

La comparaison trouve également une distinction à retenir au niveau du travail au quotidien. En effet, la spécificité du travail en SPEP ne se situe pas *au niveau du quotidien* : nous ne participons pas au repas avec le jeune ; nous ne réveillons

pas le jeune le matin afin qu'il se rende à l'école... Mais, nous lui demandons de pouvoir « *être de compagnie* » avec les personnes chez qui il va travailler. L'heure est un élément important dans le travail émanant de notre service. Une des priorités (aussi une difficulté) est l'apprentissage de l'heure. Apprendre au jeune à tenir un horaire : pouvoir être à temps lors d'un rendez-vous ; arriver à l'heure au travail (cela peut toujours servir plus tard...), être quelqu'un sur qui on peut compter ; etc. Là où je travaille actuellement, il y a également beaucoup d'horloges. Nous sommes donc très attentifs à ce respect du temps. Aussi paradoxale que cela puisse paraître, j'ai enlevé l'horloge de mon bureau... Je pense que cela fait partie de la plus élémentaire « *éducation* » de ne pas vouloir qu'un jeune, durant l'entretien, regarde l'horloge pendant que nous lui parlons !

Qu'en est-il *du projet d'avenir* en milieu ouvert ? En ce qui me concerne, nous avons le projet d'organiser la prestation du jeune. Le but pour le mineur est donc de réaliser sa prestation telle que repris par le jugement. Le jeune doit donc s'engager. Cet engagement est matérialisé par ce qu'on appelle le protocole, liant le jeune, l'organisme d'accueil et le SPEP. Il doit respecter sa signature. Il doit pouvoir inscrire la prestation dans son cadre propre et celui dans lequel il se trouve : école, apprentissage, club, famille... Il doit donc penser à voir plus loin, plus en avant, à prévoir.

La réalisation de sa prestation, outre le fait d'un épurement de sa dette au niveau judiciaire, peut également le projeter dans un futur immédiat par le retour à un rythme de travail : pouvoir se lever, tenir un horaire... Cela peut également être élaboré à un échelon supérieur et dans un avenir moins proche tel que l'insertion par la suite dans le circuit du travail.

Et maintenant, pouvons-nous répondre à notre question de départ, à savoir : « *Milieu résidentiel, milieu ouvert, deux manières différentes de concevoir l'éducation ?* »

Je conçois que les moyens pour y parvenir sont très différents, mais les buts, les objectifs recherchés ne sont-ils pas assez semblables ? En effet, dans notre recherche d'aide au jeune, dans notre souci de vouloir soutenir celui-ci, il nous semble important le voir *grandir*, de le voir *s'assumer*, de le voir *se prendre en charge*, afin qu'il puisse faire sa place *parmi Nous*. Le milieu résidentiel (type SAAE) n'a-t-il pas comme but avoué de relancer, de réinsérer le jeune au sein de sa famille ou, à défaut, de notre société en faisant de celui-ci un être responsable ? Le SPEP n'a-t-il pas comme souci de responsabiliser l'adolescent face à son délit afin de lui donner (ou retrouver) une place au sein de notre société ?

Nous pensons, quel que soit l'endroit, qu'il est impératif de travailler dans l'intérêt du jeune et qu'il devient urgent de changer cette image négative que

donne la société à propos du travail éducatif. Tout comme il devient urgent de « *mettre en œuvre les moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain...* » car pouvez-vous imaginer un instant de demander à un jeune de penser à se positionner positivement dans notre société, si le film qu'on donne de lui n'en est qu'au stade du négatif ?

*Cet article est paru dans le MLO n° 31 de décembre 2003*